



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 4 juin 2007, à 17h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président  
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Madame la mairesse Andrée P. Boucher

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Ann Bourget	Guy Perrault
Richard Côté	François Picard
André Demers	Ginette Picard-Lavoie
Raymond Dion	Gérald Poirier
Michel Fecteau	Paul Shoiry
Jacques Joli-Coeur	Marc Simoneau
Gérard Landry	Jacques Teasdale
Louise Lapointe	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
Monsieur René Dampousse, assistant-greffier

Est absent:

Monsieur le conseiller Patrick Huot

Monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

**CV-2007-0523 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour et les ordres du jour supplémentaires (1) et (2) de la séance du conseil tenue le 4 juin 2007, en retirant le sommaire décisionnel DE2006-163 intitulé : « Résiliation de l'acte d'emphytéose intervenu entre la Ville de Québec et la « Coopérative d'habitation La Pente Douce de Québec » - Cession à titre gratuit par la Ville à la « Coopérative d'habitation La Pente Douce de Québec » de l'immeuble sis au 520, rue Montmagny ainsi que tous les droits, titres et intérêts dans le lot 2341-A-52 du cadastre de la paroisse de Saint-Sauveur, circonscription foncière de Québec - Arrondissement La Cité ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0524 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil ordinaire tenue le 22 mai 2007**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Michel Fecteau,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 22 mai 2007, tel qu'il a été rédigé.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Rapport verbal de madame la mairesse sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 23 mai 2007**

---

Madame la mairesse Andrée P. Boucher fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 23 mai 2007.

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 mai 2007.

### **Première partie de la période d'intervention des membres du conseil**

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt, par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, de photos démontrant la pollution juste à côté du bassin du lac Delage.

### **Suspension de la séance**

Avec le consentement des membres du conseil, le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, suspend la séance à 18 heures, pour une durée de quinze (15) minutes, afin d'accueillir le conseil municipal des enfants de Québec.

- Dépôt du rapport d'activités 2007 du conseil municipal des enfants de Québec en date du 4 juin 2007 et intitulé : « Grandir dans une ville sécuritaire ».

**Reprise de la séance à 18 h 13.**

**Madame la conseillère Louise Lapointe prend son siège à 18 h 32.**

### **Première période de questions des citoyens**

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens. Il est 18 h 53.

### **Prolongation de la première période de questions des citoyens**

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, de prolonger la première période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 19 h 30.

### **Avis de proposition**

- Madame la conseillère Anne Létouneau dépose un avis de proposition à l'effet d'appuyer les démarches entreprises par la Coalition des festivals canadiens et du ministre québécois du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et ministre du Tourisme, monsieur Raymond Bachand, demandant au gouvernement du Canada de distribuer, dès cet été, les sommes réservées aux festivals et événements dans son dernier budget.

**Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la prodédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, cet avis de proposition sera transmis au comité exécutif pour avis et réinscrit à la prochaine séance.**

**CV-2007-0525 Félicitations aux élèves de concentration musique pour leur concert « *La 20<sup>e</sup> Symphonie de Brébeuf* »**

---

Attendu que le 29 mai dernier, à la salle Raoul-Jobin du Palais Montcalm, l'École Secondaire Jean-de-Brébeuf célébrait les vingt (20) ans de sa concentration musique par son concert « *La 20<sup>e</sup> Symphonie de Brébeuf* »;

Attendu que, lors du « Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec », en mai 2007, l'école remportait trois (3) médailles d'or et une d'argent;

Attendu que les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> année du niveau secondaire ainsi que leurs enseignants et enseignantes contribuent au rayonnement culturel de notre région et à la relève de musiciens québécois talentueux;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Létourneau,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations aux élèves de concentration musique pour leur concert « *La 20<sup>e</sup> Symphonie de Brébeuf* » ainsi que pour tous les succès remportés et de souligner le travail exceptionnel de leurs éducateurs.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0526 Proclamation de la première semaine de juin comme « *Semaine de l'environnement* »**

---

Attendu que la Semaine canadienne de l'environnement se déroule du 3 au 9 juin 2007;

Attendu que la Semaine canadienne de l'environnement coïncide également avec la Journée mondiale de l'environnement qui a lieu le 5 juin;

Attendu que la Semaine de l'environnement coïncide également avec la Journée de l'air pur qui a lieu le 6 juin;

Attendu que, partout au pays, de nombreuses activités sont organisées pour souligner la Semaine canadienne de l'environnement, la Journée mondiale de l'environnement et la Journée de l'air pur;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Paul Shoiry,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu que la Ville de Québec proclame la première semaine de juin comme Semaine de l'environnement et invite les citoyens à poser des gestes visant la protection de notre environnement et à participer aux activités organisées pour cette occasion.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0527 Félicitations, à monsieur Francis Bourbeau, pour son classement en combat et en kata armé musical dans la catégorie de 12 ans et moins lors du Championnat canadien de karaté et pour sa qualification à participer aux Championnats mondiaux de karaté qui se tiendront en Allemagne, du 22 août au 2 septembre 2007**

---

Attendu que monsieur Francis Bourbeau, jeune résident du district des Laurentides de l'arrondissement Beauport, s'est illustré lors du Championnat canadien de karaté qui s'est déroulé du 18 au 20 mai 2007 à Gatineau (Hull);

Attendu que monsieur Francis Bourbeau s'est classé premier en combat et troisième en kata armé musical dans la catégorie des 12 ans et moins et qu'il s'est ainsi qualifié pour participer aux Championnats mondiaux de karaté qui se tiendront en Allemagne, du 22 août au 2 septembre 2007;

Attendu que monsieur Francis Bourbeau graduera ceinture noire le 17 juin 2007;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations à monsieur Francis Bourbeau pour sa performance et pour tous ses succès et de lui souhaiter la meilleure des chances lors de sa participation aux Championnats mondiaux de karaté.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0528 Prolongement des rues Brindamour et du Panorama et construction de deux (2) nouvelles rues - Développement du Plateau Seigneuriale, phase I, parties 1A et 1B - Arrondissement Beauport - District des Laurentides (21) - DE2007-039 (CT-DE2007-039) — (Ra-1326)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Lotissement Olympia inc. », comprenant notamment le prolongement des rues Brindamour et du Panorama ainsi que la construction de cinq (5) nouvelles rues, sur une longueur approximative de 1 450 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser « Lotissement Olympia inc. » à faire préparer les plans et

devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1<sup>o</sup>;

- 3<sup>o</sup> d'autoriser « Lotissement Olympia inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4<sup>o</sup> d'autoriser la conclusion, avec « Lotissement Olympia inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5<sup>o</sup> d'autoriser la mise en oeuvre des phases 1A et 1B du projet à être réalisé par « Lotissement Olympia inc. », comprenant le prolongement des rues Brindamour et du Panorama ainsi que la construction de deux (2) nouvelles rues à être nommées plus tard sur une longueur approximative de 710 mètres, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe ainsi que selon les conditions de l'entente jointe au sommaire décisionnel à intervenir entre les parties;
- 6<sup>o</sup> d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures, équipements municipaux ainsi que d'une servitude permanente d'égout pluvial réalisée en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7<sup>o</sup> de demander, au Service des affaires juridiques, de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8<sup>o</sup> de demander, au Comité de toponymie, de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville, en application de l'entente;
- 9<sup>o</sup> d'autoriser une dépense de 100 000 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, ledit montant étant disponible au *Règlement sur la participation financière de la Ville, pour les années 2007 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1194.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0529** **Prise d'acte d'une note datée du 3 mai 2007 et préparée par le Service des communications, relativement à la « Synthèse des résultats des sondages sur l'écoute des séances télévisées du conseil municipal » - CO2007-006 (Ra-1333)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de prendre acte de la note datée du 3 mai 2007 et préparée par le Service des communications, relativement à la « Synthèse des résultats des sondages sur l'écoute des séances télévisées du conseil municipal ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0530 Subvention à « l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des marais du Nord (APEL) », dans le cadre d'une étude limnologique du haut-bassin de la rivière Saint-Charles - EN2007-030 (CT-EN2007-030) — (Ra-1333)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de verser une subvention, au montant de 115 011,16 \$, à « l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des marais du Nord (APEL) », dans le cadre d'une étude limnologique du haut-bassin de la rivière Saint-Charles.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0531 Cession à titre gratuit, par la ville, à la « Commission scolaire de la Capitale », des lots 1 570 262 et 1 570 263 du cadastre du Québec - Arrondissement Limoilou - GI2007-050 (Ra-1333)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu de céder à titre gratuit, à la « Commission scolaire de la Capitale », les lots 1 570 262 et 1 570 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de cinq cent soixante mètres carrés et trois dixièmes (560,3 m<sup>2</sup>), montrés au plan joint en annexe au sommaire décisionnel. L'acte notarié sera préparé par Me Jean-Claude Simard, notaire.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0532 Autorisation à l'arrondissement Beauport - Engagement de crédit relatif au contrat en vue d'effectuer la vidange de puisards pour les saisons 2007, 2008 et 2009 (VQ-38326) - AP2007-243 (CT-2156461) — (Ra-1334)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Beauport à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication du contrat en vue d'effectuer la vidange de puisards, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 30 novembre 2009, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38326 et les prix unitaires de sa soumission en date du 20 avril 2007 et sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008 et 2009 par les autorités compétentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0533 Résiliation de l'acte d'emphytéose intervenu entre la Ville de Québec et la « Coopérative d'habitation Les Bons Amis de Québec » - Cession à titre gratuit, par la Ville, à la « Coopérative d'habitation Les Bons Amis de Québec » de l'immeuble sis au 625, 2<sup>e</sup> Avenue ainsi que de tous les droits, titres et intérêts dans le lot 1 569 799 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec - Arrondissement Limoilou - DE2007-047 (Ra-1334)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu :

- 1° de mettre fin à l'acte d'emphytéose entre la Ville de Québec et la « Coopérative d'habitation Les Bons Amis de Québec », intervenu le 14 octobre 1983 devant M<sup>e</sup> Richard Trudel, notaire, minute 1903, dont copie a été enregistrée au bureau de la publicité des droits de Québec le 13 octobre 1983, sous le numéro 1 053 582;
- 2° de céder à titre gratuit, à la « Coopérative d'habitation Les Bons Amis de Québec », l'immeuble sis au 625, 2<sup>e</sup> Avenue ainsi que tous les droits, titres et intérêts dans le lot 1 569 799 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, conditionnellement à ce que les trente-neuf (39) unités déjà réalisées demeurent la propriété de la « Coopérative d'habitation Les Bons Amis de Québec » ou d'un autre organisme à but non lucratif ayant les mêmes fins. Cette cession est également conditionnelle à l'approbation de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

**Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0534 Modification de la résolution CV-2007-0370 relative au prolongement de la rue Douglas et à la construction de trois (3) nouvelles rues au sud de la rue George-Muir - Arrondissement Charlesbourg - District des Monts (22) - DE2007-065 (Ra-1334)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu de modifier la résolution CV-2007-0370, adoptée lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 mai 2007, relative au projet de prolongement de la rue Douglas et à la construction de trois (3) nouvelles rues au sud de la rue George-Muir, en remplaçant, aux paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5, le nom d'un des deux (2) titulaires du projet, soit : « Lotissement Laurentien inc. » par « Les Développements Métrobec inc. ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0535** **Prise d'acte du rapport intitulé : « Le conseil d'agglomération de Québec - Subir la nécessité ou saisir l'opportunité ? », en date du 24 mai 2007, préparé par monsieur Robert Cournoyer, avec la collaboration de madame Diane Gaumond, sur les changements à apporter au conseil d'agglomération de Québec et à son fonctionnement et adoption des recommandations qui y sont contenues - Demande au gouvernement du Québec d'inclure à la loi une disposition déclaratoire confirmant la validité des budgets des exercices financiers des années 2006 et 2007 de l'agglomération de Québec et des règlements y afférents - Abolition des droits d'opposition prévus à la loi - DG2007-036 (Ra-1334)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du rapport intitulé : « Le conseil d'agglomération de Québec - Subir la nécessité ou saisir l'opportunité ? », préparé par monsieur Robert Cournoyer, avec la collaboration de madame Diane Gaumond, sur les changements à apporter au conseil d'agglomération de Québec et à son fonctionnement, en date du 24 mai 2007 et d'entériner les recommandations qui y sont contenues;
- 2° de demander au gouvernement du Québec :
  - d'inclure à la loi une disposition déclaratoire confirmant la validité des budgets des exercices financiers des années 2006 et 2007 de l'agglomération de Québec, ainsi que des règlements y afférents;
  - d'abolir les droits d'opposition prévus à la loi, compte tenu des améliorations au fonctionnement de l'agglomération apportées par la mise en oeuvre éventuelle des recommandations du rapport Cournoyer.

#### **Un amendement à la proposition principale est présenté**

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Beaulieu,

appuyée par madame la conseillère Ann Bourget,

il est résolu que la proposition soumise à l'assemblée soit amendée en y apportant les modifications qui suivent :

1° Recommandation 1 : de biffer les mots « et entériner les recommandations qui y sont contenues concernant le fonctionnement de l'agglomération de Québec »;

2° Recommandation 2 : de biffer tout le texte.

Monsieur le président Yvon Bussièrès refuse de considérer la proposition d'amendement, en vertu de l'article 47 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2.

Monsieur le conseiller Alain Loubier fait appel au conseil de la décision du président, monsieur Yvon Bussièrès, en vertu de l'article 27 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2.

### **Vote sur la décision du président de l'assemblée à l'effet de refuser la présentation de l'amendement**

**Vote en faveur :** Madame la mairesse Andrée P. Boucher, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Raymond Dion, Jean-Marie Laliberté, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Trudel et Marie France Trudel.

**Vote contre :** Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Rejetée à la majorité

### **La décision du président de l'assemblée est donc renversée.**

Une discussion portant sur la procédure d'assemblée suit.

Monsieur le conseiller Ralph Mercier demande le vote sur la proposition principale.

Les membres du conseil débattent à nouveau sur la procédure d'assemblée.

### **Suspension de la séance**

À 21 h 01, monsieur le conseiller Alain Loubier demande la suspension de l'assemblée pour une durée d'environ dix (10) minutes.

Reprise de la séance à 21 h 24.

Mesdames les conseillères Ann Bourget et Anne Beaulieu demandent le retrait de la proposition d'amendement.

Les membres du conseil consentent au retrait de l'amendement.

L'amendement est donc retiré.

### **Vote sur la proposition principale**

**Vote en faveur :** Madame la mairesse Andrée P. Boucher, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Ann Bourget, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry,

Lisette Lepage, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

**Vote contre :** Mesdames les conseillères Louise Lapointe et Francine Bouchard.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à la majorité

**CV-2007-0536 Affectation d'un montant de 500 000 \$ à même le fonds réservé pour fins de parcs et terrains de jeux de la Ville de Québec - Versement d'une contribution financière à la « Fondation de la faune du Québec », dans le cadre de la convention relative à l'acquisition de différents milieux naturels - EN2007-041 (CT-EN2007-041) — (Ra-1334)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu d'affecter un montant de 500 000 \$ à même le fonds réservé pour fins de parcs et terrains de jeux de la Ville de Québec (ensemble de la ville), représentant le versement d'une contribution financière à la « Fondation de la faune du Québec » relativement à l'acquisition de différents milieux naturels.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0537 Participation de monsieur le conseiller François Picard, deuxième vice-président du comité exécutif, à la remise des prix 2007 du « Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) », dans le cadre de la Table ronde canadienne sur la prévention de la pollution qui se tiendra à Winnipeg, du 13 au 15 juin 2007 - EN2007-042 (CT-EN2007-042) — (Ra-1334)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

1° d'autoriser la participation de monsieur le conseiller François Picard à la remise des prix 2007 du « Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) » qui se tiendra à Winnipeg, du 13 au 15 juin 2007, et à dépenser un montant n'excédant pas 1 700 \$;

- 2° d'autoriser le remboursement des dépenses engagées pour la participation à cet événement, sur présentation des pièces justificatives.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0538 Protocole d'entente entre la Ville de Québec et la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement à la promotion, l'accueil, l'intégration et le rapprochement interculturel sur le territoire de la ville de Québec - Versement d'une contribution financière - RI2007-025 (CT-RI2007-025) — (Ra-1334)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement à la promotion, l'accueil, l'intégration et le rapprochement interculturel sur le territoire de la ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser, en plus de la contribution financière de 25 000 \$, une contribution en ressources humaines équivalant à une somme de 200 000 \$ annuellement pour l'entente 2006-2009. Pour 2006-2007, ces montants sont déjà prévus au budget d'opération du Commissariat aux relations internationales et pour les engagements à venir (1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2009), les contributions de la Ville sont conditionnelles à l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008 et 2009, par les autorités compétentes;
- 3° d'autoriser l'ajout budgétaire du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), au montant de 900 000 \$, au projet Immigration 2006-2009; de cette somme, un montant de 692 100 \$ est de compétence de proximité et devra être affecté au budget de proximité;
- 4° de nommer la commissaire générale comme représentante de la Ville de Québec et la conseillère en immigration comme substitut au sein du comité de gestion, dont la formation est prévue au protocole d'entente à intervenir entre la ville de Québec et la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0539 Adoption et diffusion de la « Politique du patrimoine » de la Ville de Québec et de son plan d'action - AT2007-156 (Ra-1335)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu :

- 1° d'adopter la « Politique du patrimoine » et son plan d'action triennal, joints en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le Service des communications de la Ville à procéder à la diffusion de la « Politique du patrimoine » de la Ville de Québec et de son plan d'action.

**Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0540 Approbation d'une entente de fin d'emploi - RH2007-427 (Ra-1335)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° de mettre fin à l'emploi de monsieur Richard Amnotte (ID. 051290) en date du 4 juin 2007;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente intervenue entre la Ville de Québec et monsieur Richard Amnotte, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0541 Nomination à titre de directeur par intérim du Service de protection contre l'incendie - RH2007-433 (CT-RH2007-433) — (Ra-1335)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de nommer monsieur Jean-Guy Laterreur (ID. 024330), directeur adjoint des services à la clientèle du Service de protection contre l'incendie, à titre de directeur par intérim du Service de protection contre l'incendie (poste 15714), conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

**Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0542 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CV-2002-0915 relative aux protocoles d'entente entre la Ville de Québec et la « Société d'habitation du Québec » concernant la gestion des programmes AccèsLogis et Logement Abordable Québec - Volet social et communautaire - DE2007-058 (Ra-1334)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CV-2002-0915, adoptée par le conseil de la ville le 21 octobre 2002, relative aux protocoles d'entente entre la Ville de Québec et la « Société d'habitation du Québec » concernant la gestion des programmes AccèsLogis et Logement Abordable Québec (volet social et communautaire), comme suit :

1° en remplaçant les paragraphes 4°, 5°, 6°, 7° et 8° par ceux-ci :

« 4° de désigner le directeur du Service du développement économique à signer tout document découlant de l'application des articles 5.1 des ententes concernant les programmes AccèsLogis et Logement Abordable Québec (volet social et communautaire), notamment l'annexe G-1;

5° de désigner la directrice de la Division de l'habitation à signer les documents identifiés aux annexes G-2 des ententes concernant les programmes AccèsLogis et Logement Abordable Québec (volet social et communautaire);

6° de désigner le directeur de la Division de l'industrie, du commerce et des services à signer les documents identifiés aux annexes G-2 des ententes concernant les programmes AccèsLogis et Logement Abordable Québec (volet social et communautaire);

7° de désigner la chargée de programmes de la Division de l'habitation à signer les documents identifiés aux annexes G-3 des ententes concernant les programmes AccèsLogis et Logement Abordable Québec (volet social et communautaire);

8° de désigner monsieur Jean-Yves Godère, en sa qualité de commissaire à l'habitation de la Division de l'habitation, à signer les documents identifiés aux annexes G-3 des ententes concernant les programmes AccèsLogis et Logement Abordable Québec (volet social et communautaire) »;

2° en ajoutant les paragraphes suivants :

« 9° de désigner monsieur Jean Mathieu, en sa qualité d'analyste financier de la Division de l'habitation, à signer les documents identifiés aux annexes G-3 des ententes concernant les programmes AccèsLogis et Logement Abordable Québec (volet social et communautaire);

10° de désigner monsieur Claude Lavergne, en sa qualité d'analyste financier de la Division de l'habitation, à signer les documents identifiés aux annexes G-3 des ententes concernant les programmes AccèsLogis et

Logement Abordable Québec (volet social et communautaire);

11° d'autoriser le comité exécutif, en vertu de l'article 184 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Québec, à désigner toute autre personne à signer tout document visé par la présente résolution ».

**Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0543 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la poursuite, par « Dessau-Soprin », de l'étude préliminaire, de la confection des plans et devis et de la surveillance des travaux de la nouvelle prise d'eau de Sainte-Foy, la modification de la résolution CV-2002-0377 relative à l'adoption de vingt-trois (23) contrats de services du Service de l'ingénierie en une seule résolution et l'avis de modification au contrat de services professionnels relatif à la réalisation des travaux de la nouvelle prise d'eau de Sainte-Foy - IN2007-052 (CT-2157056) — (Ra-1334)**

---

**Monsieur le conseiller Paul Shoiry déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question ou de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation, à « Dessau-Soprin », de poursuivre l'étude préliminaire, la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de la nouvelle prise d'eau de Sainte-Foy;
- 2° la modification de la résolution CV-2002-0377, adoptée par le conseil de la ville lors de la séance tenue le 28 mai 2002, relative à l'adoption des vingt-trois (23) contrats de services du Service de l'ingénierie en une seule résolution, par la suppression, au point 5 intitulé : « Contrat de services professionnels - Étude préliminaire, confection des plans et devis et surveillance des travaux - Réfection et relocalisation de la prise d'eau de Sainte-Foy dans l'arrondissement 3 », au premier paragraphe, des mots « conditionnellement à la conclusion d'une entente entre la Ville et le gouvernement du Québec dans le cadre du programme Québec-Municipalités »;
- 3° l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 1 050 000 \$, incluant les taxes, au contrat adjudgé à « Dessau-Soprin », en vertu de la résolution CV-2002-0377, en date du 28 mai 2002, dans le cadre de la réalisation des travaux de la nouvelle prise d'eau de Sainte-Foy, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0544 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement à la promotion, l'accueil, l'intégration et le rapprochement interculturel sur le territoire de la ville de Québec - Versement d'une contribution financière - RI2007-025 (CT-RI2007-025) — (Ra-1334)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement à la promotion, l'accueil, l'intégration et le rapprochement interculturel sur le territoire de la ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la mairesse et le greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement à la promotion, l'accueil, l'intégration et le rapprochement interculturel sur le territoire de la ville de Québec;
- 3° d'autoriser, en plus de la contribution financière de 25 000 \$, une contribution en ressources humaines équivalant à une somme de 200 000 \$ annuellement pour l'entente 2006-2009. Pour 2006-2007, ces montants sont déjà prévus au budget d'opération du Commissariat aux relations internationales et pour les engagements à venir (1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2009), les contributions de la Ville sont conditionnelles à l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008 et 2009, par les autorités compétentes;
- 4° d'autoriser l'ajout budgétaire du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), au montant de 900 000 \$, au projet Immigration 2006-2009. De cette somme, un montant de 282 900 \$ est de compétence de l'agglomération et devra être affecté au budget d'agglomération;
- 5° de nommer la commissaire générale comme représentante de la Ville de Québec et la conseillère en immigration comme substitut au sein du comité de gestion, dont la formation est prévue au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0545 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination au poste de greffière de cour au Greffe de la cour municipale - RH2007-392 (CT-RH2007-392) — (Ra-1334)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Anne-Laure Pelletier (ID. 013149), employée permanente, à l'emploi de greffière de cour (poste no 17600) au Greffe de la cour municipale, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0546 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Familiprix inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel Armand-Viau à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, R.A.V.Q. 233 - Renonciation au droit d'opposition - DE2007-022 (Ra-1333)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Familiprix inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel Armand-Viau à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*, R.A.V.Q. 233.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Familiprix inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel Armand-Viau à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*, R.A.V.Q. 233.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0547 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection d'infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 183 - Renonciation au droit d'opposition - TP2007-012 (Ra-1333)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection d'infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 183.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de

s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection d'infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 183.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0548** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement de locaux au 255, rue Clemenceau de l'arrondissement Beauport pour l'établissement d'un centre de coordination des opérations policières dans le cadre du Sommet de la francophonie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 234 et l'appropriation d'un montant de 40 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2007-080 (Ra-1334)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement de locaux au 255, rue Clemenceau de l'arrondissement Beauport pour l'établissement d'un centre de coordination des opérations policières dans le cadre du Sommet de la francophonie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 234;
- 2° l'appropriation d'un montant de 40 000 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 234, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement. Toutes les sommes reçues par la Ville à l'égard de ce projet seront appliquées en réduction de l'emprunt du présent règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement de locaux au 255, rue Clemenceau de l'arrondissement Beauport pour l'établissement d'un centre de coordination des opérations policières dans le cadre du Sommet de la francophonie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 234.

**Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0549** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les ormes malades, R.A.V.Q. 238, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'abattage des ormes atteints de façon incurable de la maladie hollandaise de l'orme, R.A.V.Q. 239 et l'autorisation, au Service du développement économique ou son représentant, d'administrer le montant réservé au Règlement R.A.V.Q. 239 - DE2007-069 (CT-DE2007-069) — (Ra-1334)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les ormes malades*, R.A.V.Q. 238;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'abattage des ormes atteints de façon incurable de la maladie hollandaise de l'orme*, R.A.V.Q. 239;
- 3° l'autorisation, au Service du développement économique ou à son représentant, d'administrer le montant réservé, en conformité avec la procédure administrative et aux autres critères spécifiés au Règlement R.A.V.Q. 239.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0550** **Abrogation de la résolution CV-2006-1005 et autorisation de déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et des Régions pour la construction d'un complexe de soccer intérieur au parc Chauveau - LS2007-017 (Abroge CV-2006-1005) (Ra-1335)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2006-1005, adoptée par le conseil de la ville le 20 novembre 2006, relative à l'autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt d'une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral pour la construction d'un complexe de soccer intérieur au parc Chauveau;
- 2° d'autoriser la direction du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à déposer une demande d'aide financière, au montant équivalent à 66 2/3 % des coûts admissibles du projet, auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions pour la construction d'un complexe de soccer intérieur au parc Chauveau, dans le cadre du « Programme FIMR, volet 3 »;
- 3° d'autoriser le directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie

communautaire à signer le formulaire de présentation de projet au FIMR, volet 3, du ministère des Affaires municipales et des Régions et tout autre document requis pour donner plein et entier effet au présent dossier.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

### **Première prolongation de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur, appuyé par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 22 heures.

**CV-2007-0551 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2006-0401 relative à l'autorisation de déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral pour la construction d'un complexe de soccer intérieur au parc Chauveau - LS2007-017 (Ra-1335)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation, à toutes fins que de droit, de la résolution CA-2006-0401, adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec le 21 novembre 2006, relative à l'autorisation de déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral pour la construction d'un complexe de soccer intérieur au parc Chauveau.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

### **Deuxième prolongation de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyé par monsieur le conseiller André Demers, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 22 h 30.

**CV-2007-0552 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de la convention à intervenir entre ExpoCité, « Attractions hippiques (Québec) S.E.C. » et la « Société de fiducie Computershare du Canada » relative à un bail immobilier - AJ2007-040 (Ra-1336)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'une convention à intervenir entre ExpoCité, « Attractions Hippiques (Québec) S.E.C. » et la « Société de fiducie Computershare du Canada », aux termes de laquelle ExpoCité reconnaît que la « Société de fiducie Computershare du Canada » pourra :
  - 1.1) exercer, pour le bénéfice des prêteurs, tous les droits et recours hypothécaires, s'il survenait un défaut de la part de l'emprunteur, c'est-à-dire (Fiducie Fer à cheval Argenté, Attractions hippiques (Québec) S.E.C. et d'autres parties y nommées à titre de caution) et que ExpoCité ne s'opposera, ni n'entravera l'exercice de droits et recours de « Computershare du Canada »;
  - 1.2) avoir tous les droits et avantages conférés ou pouvant être conférés à « Attractions hippiques (Québec) S.E.C. » à titre de locataire pourvu que le fondé de pouvoir prenne en charge les obligations du locataire, aux termes du bail;
  - 1.3) s'il survenait un défaut de la part du locataire aux termes du bail donnant droit à ExpoCité de suspendre l'exécution de ses obligations ou de résilier le bail, ExpoCité s'engage à donner à « Computershare du Canada », à titre de fondé de pouvoir des prêteurs, un avis expliquant les défauts du locataire et dans les trente (30) jours de la réception de l'avis, le fondé de pouvoir pourra remédier au défaut ou faire en sorte qu'il soit remédié et ExpoCité s'engage envers le fondé de pouvoir à ne pas suspendre l'exécution de ses obligations aux termes du bail ni résilier celui-ci. Le tout selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel.
- 2° l'autorisation à la présidente du conseil d'administration d'ExpoCité, madame la mairesse Andrée P. Boucher, à signer ladite convention ou, en son absence, au secrétaire de la corporation, monsieur Mark Sparrow.

**Monsieur le conseiller Michel Fecteau demande le vote.**

**Vote en faveur :** Madame la mairesse Andrée P. Boucher, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, Richard Côté, Raymond Dion, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

**Vote contre :** Madame la conseillère et messieurs les conseillers André Demers, André Letendre, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Paul Shoiry et Denise Trudel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à la majorité

**CV-2007-0553 Suppression d'un odonyme et attribution d'un nouvel odonyme au prolongement de la rue de la Quiétude - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - A7GT2007-015 (Ra-1334)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

Il est résolu :

- 1° de supprimer l'odonyme « Rue Émile-Asselin »;
- 2° de le remplacer par l'odonyme « Rue de la Quiétude », pour le tronçon situé sur le lot 3 285 528 du cadastre du Québec.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2007-0554 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les projets de règlements pouvant être soustraits de la consultation des conseils de quartier relativement à de nouveaux sujets, R.V.Q. 1225 - AT2007-106 (Ra-1333)**

---

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors de la prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur les projets de règlements pouvant être soustraits de la consultation des conseils de quartier* afin d'autoriser le comité exécutif à soustraire également de cette consultation un projet de modification à un règlement sur les conditions de permis de construction, à un règlement sur les dispositions des règlements de zonage et de lotissement sur les parcs, terrains de jeux et espaces naturels, à un règlement de construction, à un règlement sur les permis et certificats ou à un règlement établissant notamment la procédure relative à une demande de modification des règlements d'urbanisme lorsque la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble est requise.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2007-0555** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement à la salubrité et à l'urbanisme, R.V.Q. 1255 - AJ2007-028 (Ra-1334)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction* afin de permettre aux techniciens en bâtiment et aux techniciens en salubrité et en environnement de la Division de la gestion du territoire d'un arrondissement, ainsi qu'à une personne dont les services sont retenus par le conseil à cette fin, de délivrer des constats d'infraction pour une infraction au *Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation* et au *Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et l'établissement des droits payables pour les permis et les certificats*.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2007-0556** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation de la phase II des travaux « Rebâtir la rue Saint-Joseph » et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1279 - IN2007-062 (Ra-1334)**

---

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la réalisation de la phase II des travaux « rebâtir la rue Saint-Joseph » et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'autoriser une dépense de 80 000 \$ pour le versement par la ville d'une subvention du même montant à Café rencontre du Centre-Ville (Québec) inc. pour les fins de l'installation d'un ascenseur à son immeuble de la rue Saint-Joseph.

Ce règlement réaménage la dépense déjà autorisée de manière à ce que le montant de la subvention accordée n'augmente ni la dépense totale ni l'emprunt décrété lesquels demeurent à 5 000 000 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2007-0557** **Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement du pourtour du palais Montcalm et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1284 - AT2007-151 (Ra-1334)**

---

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement du pourtour du Palais Montcalm ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 855 000 \$ pour les travaux et l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2007-0558 Appropriation d'un montant maximal de 85 500 \$ au fonds général de la Ville - AT2007-151 (Ra-1334)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant maximal de 85 500 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1284, au fonds général de la Ville. Le fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et ville*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.**

**CV-2007-0559 *Règlement modifiant le Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et l'établissement des droits payables pour les permis et les certificats relativement au lot numéro 3 933 978 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1060 - AT2007-069 (Ra-1334)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et l'établissement des droits payables pour les permis et les certificats relativement au lot numéro 3 933 978 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 1060.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0560 *Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2007 relativement à la compensation pour l'entretien d'une rue privée, R.V.Q. 1226 - FN2007-026 (Ra-1334)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2007 relativement à la compensation pour l'entretien d'une rue privée*, R.V.Q. 1226.

**Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0561** *Règlement modifiant le Règlement sur le versement d'une subvention à la Maison des jeunes de Les Saules et de Lebourgneuf inc. pour les fins de la reconstruction de leurs locaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1258 - A2LS2007-030 (Ra-1334)

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le versement d'une subvention à la Maison des jeunes de Les Saules et de Lebourgneuf inc. pour les fins de la reconstruction de leurs locaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1258

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0562** *Règlement sur l'acquisition de contenants à matières résiduelles à deux voies pour les aires publiques et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1267 - TP2007-017 (Ra-1334)

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition de contenants à matières résiduelles à deux voies pour les aires publiques et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1267.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0563** *Règlement modifiant le Règlement sur l'installation des fils des services d'utilité publique dans des conduits souterrains*, R.V.Q. 1276 - AT2007-141 (Ra-1334)

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'installation des fils des services d'utilité publique dans des conduits souterrains*, R.V.Q. 1276.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

### **Deuxième période de questions des citoyens**

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et citoyennes présents.

### **Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil**

Une seconde période d'intervention, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Clôture de la séance**

Conformément à l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, monsieur le président Yvon Bussièrès déclare la séance close à 22 h 58, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/cs